

Parc naturel marin

Comme vous le savez, nous participons à la réflexion pour la mise en place d'un parc naturel marin dont la tâche essentielle sera de gérer d'une manière éco-responsable la ressource faunistique des eaux de notre littoral. Durant toutes les réunions de travail auxquelles nous avons participé, nous avons du souvent intervenir pour contrecarrer une idée communément admise que la pêche de loisir était la cause de la désertification des eaux de notre littoral. En bref, nous sommes des pilliers de mer !!! C'est à en mourir de rire.

Très énervés par ces allusions totalement infondées, et afin de rétablir la vérité bafouée, nous avons accepté la proposition faite par l'université de La Rochelle, chargée par la mission d'études du Parc Naturel Marin de déterminer l'impact de la pêche de loisir sur le potentiel de poissons existant dans nos eaux littorales, de participer à leur étude. Il s'agit pour nous de répondre à deux questionnaires que vous trouverez, ci-joint, intitulé : Pêche au carrelet : prélèvement annuel 2009 sur les côtes charentaises.



La recette de tante Yvonne

Morue à la façon de Tante Yvonne

ingrédients : pour 4 personnes : 2 oignons, 1 gousse d'ail, 1kg de Pommes de terre, poivre de cayenne, morue en filets, huile d'olive, persil haché.

Détailler en lamelles la morue dessalée, émincer les oignons, hacher la gousse d'ail, éplucher les pommes de terre et les couper en rondelles.

Dans une cocotte, mettre un lit d'oignons, ail haché, par dessus, les pommes de terre, la morue, le poivre de cayenne, parsemer de persil haché.

Couvrir presque complètement avec de l'huile d'olive.

Cuire à feu doux 30mn, ou au four cocotte couverte

Bon appétit Tante Yvonne



Le premier concerne les soles, les bars, les dorades et les maigres. Il devrait être facile à remplir. Le second plus généralement toutes les espèces pêchées.

Je vous demande de bien vouloir répondre à ce questionnaire (dans la mesure où vous avez tenu une comptabilité régulière de votre activité pêche) d'une manière honnête qui permettra de montrer que nous ne faisons pas beaucoup de mal à la faune aquatique.

Une enveloppe timbrée accompagne ce document que vous n'aurez plus qu'à envoyer, une fois rempli, au destinataire

Jean Louis Martin

Quelques annonces

Monsieur CAQUINEAU Marcel qui habite Mulhouse mais vient souvent en Charente Maritime serait heureux de participer à la reconstruction d'un carrelet ou à l'entretien d'un carrelet en échange de quelques journées de pêche. Ses N° de TEL : 03 89 26 10 16 ou 06 77 87 66 64

Monsieur MIGEON René (tel : 02 41 63 01 75 ou 06 62 60 81 99) cherche à acheter un carrelet sur FOURAS

Monsieur ZARTIER Mickael (tel : 06 62 46 36 19) cherche à acheter un carrelet.

Monsieur NOYAU Fabrice (tel : 06 24 21 38 12) vend son carrelet sur l'île Madame Nord.

Monsieur DUCROCQ Alain (tel 05 46 92 77 60) propose de partager un carrelet en contrepartie de son entretien

L'Echo des Estuaires

N° 31
juin 2010

Sommaire :

Editorial

Le mot du président

Articles

CR AG 2010

*CR conseil d'administration
Parc naturel marin*

Annonces

Locations, ventes, achats

La recette de tante Yvonne

*Morue à la façon de tante
Yvonne*



Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

Editorial

Le mot du président

Enfin !!! Cet « ECHO » et les renseignements qu'il est sensé contenir, comme promis, arrive. Il est vrai qu'il s'est fait attendre. Attendu pour la mi-avril, nous vous le délivrons deux mois plus tard, à notre grand regret, connaissant votre impatience d'après les nombreux appels téléphoniques reçus depuis quelques semaines. Comme vous devez, j'espère, vous en douter, ce retard ne nous est pas imputable. C'est aux services de l'Etat que nous le devons. Sollicités pour une réunion permettant de mettre tous les problèmes à plat et d'établir les règles de la reconstruction des 200 carrelets touchés, ce n'est que tardivement (et encore grâce au Conseil Général qui est intervenu) que nous avons enfin, fin mai, pu nous retrouver avec la DDTM (qui succède à la DDE), l'architecte des Bâtiments de France et le Conseil général. Vous trouverez dans les pages qui suivent le Compte Rendu de cette réunion avec nos commentaires, bien entendu.

En plus des renseignements réglementaires, vous attendez des informations techniques concernant la reconstruction. Vous trouverez le nom d'entreprises qui peuvent intervenir ainsi que de professionnels du bois. Quelques devis vous donneront également un ordre d'idée du coût actuel qu'il vous faudra assumer.

Vous trouverez également une proposition que nous fait la société d'assurances FIDAC pour continuer à assurer nos carrelets. La « TRANSMER » ayant jeté son tablier (elle continue à assurer mais à des prix totalement prohibitifs pour décourager les éventuels postulants), il nous reste la FIDAC qui veut bien poursuivre avec nous mais dans des conditions évidemment différentes que celles qui étaient proposées avant la tempête. Ces conditions peuvent toutefois être acceptables si nous sommes nombreux à souscrire. Je vous demande de lire attentivement l'article qui est développé sur ce sujet dans ces pages car nous avons besoin de recueillir votre avis.

Enfin, l'Université de La Rochelle qui participe à l'élaboration des principes de gestion du futur Parc Naturel marin nous a demandé de collaborer à l'étude dont ils ont été chargés pour connaître l'impact de la pêche de loisir sur la ressource dans le périmètre qui concerne le Parc. Toutes les explications vous seront données dans l'article consacré à ce sujet.

Nous avons essayé de donner à cet « Echo » toute la dimension que mérite le cataclysme que nous venons de subir pour la 2ème fois en 10 ans. Sans doute, certain parmi vous trouveront que nous n'avons pas répondu à toutes les questions. Si c'est le cas, n'hésitez pas à nous appeler ou à nous envoyer un mail. Nous nous ferons un devoir de vous répondre.

Il me reste à vous souhaiter "bon courage" si vous reconstruisez votre ponton et aux veinards qui sont sortis indemnes de la catastrophe, je dis : "profitez bien des bons moments de pêche et de convivialité" dont bon nombre d'entre nous seront privés.

Profitez-en en pensant à nous !!!! Jean Louis Martin

Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques

Tél : 05.46.84.85.39

email : president@carrelets-charentais.com

site web : <http://carrelets-charentais.com>



L'assemblée 2010 des "carrelets-charentais" s'est déroulée dans des conditions particulières, certes le site choisi: le Palais des Congrès de ROYAN, remarquable de qualités, permettait l'accueil, le déroulement des débats et le repas ; la qualité de nos invités était à la hauteur de nos espérances: nous remercions M. Dominique BUSSEREAU, ministre et président du Conseil Général, M. Didier QUENTIN, député, maire de Royan et M. Christian CARRERE, président des carrelets de Gironde de leur présence ; mais une invitée surprise a conduit l'ensemble des débats: la tempête du 28 février qui par sa violence et malgré les prévisions, a meurtri notre littoral et surtout provoquée des drames humains. XYNTIA sera donc le fil conducteur de l'AG 2010.

Après l'allocation d'accueil de M. le député maire l'ordre du jour fut bousculé pour permettre aux invités officiels d'apporter leurs avis et leur soutien avant d'obéir à un emploi du temps chargé (situation sanitaire du bassin ostréicole, définition du zonage des zones sinistrées.)

Ainsi M. BUSSEREAU marque sa volonté d'aider encore une fois les propriétaires de carrelets volontaires pour reconstruire par les mises en place d'une aide spécifique départementale qu'il souhaite voir complétée par un soutien régional et une participation de l'état, sur des bases identiques des dossiers traités il y a 10 ans: 10% département, 10% région, 20% de l'état, des factures présentées avec l'éventualité d'un forfait pour les petites réparations et naturellement en tenant compte du montant de la prise en charge de certaines assurances. Il délègue un soutien physique en la personne



Julie LEFORT pour traiter avec l'association toutes les modalités techniques nécessaires à la mise en place de ce projet, il préconise d'initier dans l'urgence une réunion à la maison départementale pour en définir les grandes lignes. Il rappelle à l'auditoire que l'action précédente avait permis la remise sur pied de 550 installations et souhaite que le même effort soit entrepris aujourd'hui. Un crédit de 50 000€ a été voté au Conseil Général et mis en place pour une action immédiate. Il s'inquiète cependant que certaines zones puissent être déclarées dangereuses d'accès.

Le président MARTIN affirme que l'association doit veiller à la pérennité de nos installations et surtout défendre l'intérêt de nos adhérents, car le choc moral consécutif à cette catastrophe peut provoquer une certaine désaffection qu'il faut enrayer en guidant au mieux les candidats reconstruteurs dans leurs démarches, en modérant l'ardeur tatillonne de l'administration tant sur le plan des procédures réglementaires que sur la redéfinition des zones d'installations, en proposant des aides financières incitatives tant sur le plan fiscal que sur l'obtention de subvention car les coûts ont fortement progressés depuis 2000: il faut estimer entre 20 000 et 30 000€ l'effort d'investissement nécessaire à la reconstruction d'une installation.

Bonnes notes semblent avoir été prises par les autorités présentes dont le départ salué par l'assemblée permet de reprendre le cours normal de l'ordre du jour.

Dans son rapport moral notre président regrette l'absence des représentants de nos autorités de tutelle dont le devoir de réserve, en période électorale, aurait pu être oublié. Il précise que 40% de nos installations sont soit détruites soit endommagées ; notre précédente reconstruction a été bonne mais il faut encore améliorer par un recalcul de la hauteur minimum et par un haubanage pour éviter le déracinement. Il faut agir dans plusieurs directions, la première: intervenir rapidement pour que les zones atteintes soient sécurisées pour éviter l'exclusion de certains secteurs difficiles d'accès: il ne doit pas y avoir de secteurs interdits ; ensuite, permettre le transfert d'installations dans des zones susceptibles



d'être mieux protégées, à ce sujet l'évocation du contentieux sur les mutations avec l'ex DDE service maritime redevient d'actualité ; remettre en chantier l'exonération de la redevance auprès des services fiscaux ; faire tout pour que l'association soit à l'écoute des problèmes de ses adhérents afin de gérer au mieux cette crise (établissement de devis, recherche de fournisseurs et de prestataires, rédaction des dossiers d'aide.)

Le rapport d'activité du secrétaire ne soulève aucune remarque, celui du trésorier montre un budget en équilibre avec un avoir total s'élevant à 5853,91€.

L'assemblée après avoir donné quitus à l'unanimité pour le contenu de ces trois rapports décide de maintenir à 12€ la cotisation annuelle.

Le renouvellement du conseil d'administration voit la réélection de Messieurs BELLOUARD, CHABOTY, DEROZIER, LAROCHE, SALES, TURBOT et l'élection de M. CORNUAUD.

Un intermède de qualité, proposé par M. PAQUIGNON sur l'éperlan permet de détendre l'assemblée avant de revenir sur les effets de la tempête et les problèmes posés par les assureurs présents.

L'estimation globale du sinistre à hauteur de 375 890€ semble insupportable au regard de la perception de 7 531 € de cotisations perçues pour 71 carrelets assurés. Une solution viable pour l'avenir doit être envisagée: soit augmenter d'une manière significative cette cotisation, soit mutualiser cette prestation en faisant participer les différentes associations (Gironde, Dordogne), une réunion avec les différents

présidents sera programmée rapidement.

Les questions diverses soulevées par la salle relèvent des différentes interventions déjà précédemment citées ou de problèmes particuliers pouvant être réglés par un courrier individuel.

Le président prononce la clôture de cette assemblée en invitant nos adhérents à se mettre au travail et pour leur donner du cœur au ventre à participer tous au pot de l'amitié, et pour ceux qui ont réservés au repas de fin de congrès.

Compte rendu du CA de mai 2010

Conformément à nos statuts et faisant suite à l'élection des membres lors de l'assemblée générale de Royan le conseil d'administration des carrelets charentais s'est réuni le 29 Mai à Port des Barques pour procéder à l'élection du bureau:

ont été réélus dans leur fonction:
Président : Jean Louis MARTIN
Secrétaire: Patrick BELLOUARD
Trésorier : Georges LAROCHE.

FLASH INFO

Demandez vos codes d'accès à la zone réservée aux adhérents du site internet, vous y trouverez les informations utiles pour vous aider dans la réparation, la reconstruction de vos pontons, ainsi que celles relatives aux assurances, connues à ce jour.

Connexion:
<http://www.carrelets-charentais.com/index2.html>
"espace adhérents"

